

# **SYNDICAT GENERAL**

**Des personnels du GPMH  
Et des personnels administratifs et de maintenance  
Du Port du Havre**  
[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

Le Havre, le 8 septembre 2014

Camarades,

Je viens d'être averti en ma qualité de secrétaire du CHSCT, qu'un salarié, en accident de travail, a voulu reprendre plus tôt que la date finale de son AT et à ainsi été avec un certificat de reprise de son médecin traitant, voir la médecine du travail.

Lors de cette visite, on lui a imposé une prise de sang et une analyse toxicologique à faire ultérieurement, soit disant suite à la demande de sa hiérarchie qui lui trouvait un comportement bizarre !!

Vous comprendrez mon étonnement d'une part lié aux aptitudes réelles d'un hiérarchique à juger un comportement bizarre ou non et d'autre part, à la manière dont les choses se sont déroulées !!

J'ai donc demandé au salarié concerné de ne pas effectuer cette analyse toxicologique qui n'est, selon moi, fondée sur aucun motif sérieux et totalement discriminatoire !!

Si je ne peux éviter un tel ordre, alors je demande une analyse neurologique, en ma qualité de secrétaire du CHSCT, de tous les membres de la direction, suspectant des réactions bizarre et un comportement susceptible de porter atteinte aux intérêts de notre établissement !

J'en avais vu jusque là, mais là on frôle l'excellence dans la connerie ...

Allez messieurs, on continue !! Ce n'est que le 2<sup>ème</sup> tract de la journée ...

Le Secrétaire Général,



L. DELAPORTE

Pour info et affichage